

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020**



Compte rendu affiché le **15 OCT. 2020**

COMMUNE

DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020\_089

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

SUBVENTIONS AUX  
ÉTABLISSEMENTS DE  
FORMATION EN  
ALTERNANCE OU  
SPÉCIALISÉS  
ACCUEILLANT DES  
CALUIRARDS

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI  
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ..... **15 OCT. 2020**

Identifiant de l'Acte :

..... **069-216900340-20201012-D2020\_089-DE**

Rapport de : Viviane WEBANCK

Chaque année, un certain nombre de jeunes Caluirards suit une formation dans des Maisons Familiales et Rurales ou autres établissements de formation, principalement de la Région Rhône Alpes Auvergne, proposant des enseignements par la voie de l'alternance dans des filières diverses et variées.

D'autres jeunes Caluirards sont également accueillis dans des instituts d'éducation motrice proposant des prises en charge, en milieu scolaire spécialisé, d'enfants et d'adolescents en situation de handicap afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

Afin de les soutenir dans la réalisation de leurs missions, ces établissements sollicitent régulièrement une participation des communes dans lesquelles sont domiciliés les jeunes scolarisés au sein de leur structure.

Compte-tenu de l'intérêt en matière d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle que présente ce type d'établissement, il est proposé au Conseil Municipal de leur allouer une subvention dans les conditions suivantes :

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>NOMBRE ELEVES CALUIRARDS ACCUEILLIS</b>	<b>MONTANT FORFAITAIRE PAR ELEVE</b>	<b>SUBVENTION</b>
CENTRE D'EDUCATION MOTRICE JEAN MARIE ARNION -DOMMARTIN	2	78 euros	156 euros
CIFA JEAN LAMELOISE - MERCUREY	1	43 euros	43 euros
MFR DE LA GRIVE – BOURGOIN JALLIEU	1	43 euros	43 euros
MFR - CHARENTAY	1	43 euros	43 euros
MFR LA PALMA – L'ARBRESLE	2	43 euros	86 euros
MFR - SAINT- LAURENT DE CHAMOUSSET	1	43 euros	43 euros
MFR DES 4 VALLEES - LAMURE SUR AZERGUES	1	43 euros	43 euros
MFR D'EDUCATION ET D'ORIENTATION - COUBLEVIE	1	43 euros	43 euros
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE - LYON	61	65 euros	3 965 euros
CENTRE CONSULAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'AIN – AMBERIEU EN BUGEY	3	65 euros	195 euros

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'ALLOUER aux établissements les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessus ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 65 nature 6574.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **15 OCT. 2020**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

